



## **Beate Winkler**

Directrice de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC)

# **Racisme et xénophobie dans les États membres de l'Union européenne: rapport annuel 2006 de l'EUMC**

Check against Delivery !  
Seul le texte prononcé fait foi !  
Es gilt das gesprochene Wort !

**Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures  
Parlement européen**

**Bruxelles, le 27 novembre 2006**

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les membres du Parlement européen,

Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole lors de cette réunion et à vous présenter les conclusions de notre rapport annuel sur le racisme dans les États membres de l'Union européenne et sur ce que l'Union européenne peut faire pour le combattre.

Permettez-moi de vous présenter quelques éléments essentiels du rapport de cette année qui méritent, je le crois, votre attention.

**1) Premièrement, l'inadéquation, voire l'absence de données sur les crimes racistes et la discrimination.**

**2) Deuxièmement, la montée de la violence et de l'intolérance racistes dans un certain nombre d'États membres.**

**3) Troisièmement, les inégalités sur le marché du travail, la ségrégation dans l'éducation et la discrimination en matière de logement.**

**4) Quatrièmement, la transposition inégale des directives communautaires relatives à la discrimination.**

**5) Cinquièmement, et surtout, des propositions d'actions possibles du Parlement en vue de promouvoir l'égalité raciale dans les États membres.**

---

Commençons par le premier point:

**1) l'inadéquation, voire l'absence de données sur les crimes racistes et la discrimination.**

L'EUMC est chargé de vous fournir des données objectives, fiables et comparables. Pour l'Union européenne, et pour vous, en particulier, en votre qualité de parlementaires, des données couvrant l'UE sont capitales pour vous permettre d'élaborer un programme de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité. Sans ces données, vous ne pouvez pas non plus juger de l'efficacité de la législation communautaire en la matière.

Comme chaque année, la première préoccupation que je souhaiterais vous faire partager est l'absence de données dans la plupart des États membres de l'UE. Permettez-moi d'illustrer mon propos par l'exemple de l'expression la plus extrême du racisme: la violence raciste.

Au cours de la période 2004-2005 couverte par le rapport, aucune donnée officielle sur la violence et les crimes racistes n'était disponible dans cinq États membres, à savoir la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Chypre et Malte. Seuls deux États membres, le Royaume-Uni

et la Finlande, ont mis en place des mécanismes de collecte de données parfaitement exhaustives.

Quelles sont les conséquences de cette situation?

- Étant donné les graves lacunes au niveau des données officielles, il est toujours difficile d'apprécier l'ampleur et la nature véritables de la violence et des crimes racistes.
- En raison du manque de données, il n'est pas non plus possible de comparer le pourcentage des crimes racistes dans les différents États membres.
- L'absence d'enregistrement des incidents racistes équivaut à ignorer le problème. Les victimes demeurent invisibles et sont souvent laissées sans aide.
- Enfin, cette situation montre que le problème du racisme continue d'être négligé, que le nombre de cas signalés est toujours inférieur à la réalité.
- Aucune politique efficace ne peut être élaborée en raison de l'absence d'informations.

De manière générale, la plupart des États membres répugnent à collecter des données dites «ethniques», c'est-à-dire des données triées par race, par origine ethnique ou par religion, qui seraient susceptibles de faire apparaître les inégalités socioéconomiques entre les différents groupes qui composent la société.

La faible priorité politique accordée à la collecte des données contraste violemment avec les indications selon lesquelles l'intolérance raciste est en hausse dans toute l'Union européenne. Ceci m'amène à mon deuxième point:

## **2) la montée de la violence et de l'intolérance racistes dans un certain nombre d'États membres.**

Parmi les pays qui élaborent des statistiques officielles, la plupart ont observé une montée de la violence et des crimes racistes signalés ces cinq dernières années<sup>1</sup>. Les ONG et les médias soulignent également que le racisme se développe dans l'Union européenne.

En raison des faiblesses de la collecte des données officielles, les ONG constituent une source importante d'information sur les groupes de victimes. Selon les ONG, en 2005, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les immigrants ont été victimes de violence raciste et l'élément le plus perturbant est qu'ils ont parfois souffert d'abus commis par des fonctionnaires. Les Roms seraient particulièrement exposés à la violence raciste, y compris celle commise par des policiers. Les ONG ont enregistré une hausse du nombre d'agressions physiques et verbales à l'encontre des musulmans dans certains pays. Les Juifs sont toujours la cible d'incidents antisémites, qui sont généralement mieux documentés.

---

<sup>1</sup> 8 sur 11: Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Pologne, Slovaquie et Royaume-Uni.

### **3) Notre troisième préoccupation concerne la discrimination raciale et les inégalités en matière d'emploi, d'éducation et de logement.**

Des études menées dans plusieurs États membres de l'Union européenne sur des minorités ou des groupes de migrants ont mis en évidence un grand nombre de cas de discrimination sur le marché du travail. Le fait que la deuxième génération, la génération plus jeune, serait particulièrement concernée n'augure rien de bon pour le succès des politiques d'intégration.

L'un des principaux indicateurs des inégalités sur le marché du travail est le taux de chômage parmi les immigrants et les minorités ethniques. Selon les rapports, en 2005, le chômage parmi ces groupes de population était largement supérieur à celui de la population majoritaire en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Estonie, en Lettonie et en Finlande. Un rapport tchèque a constaté que 74 % des Roms de ce pays étaient au chômage.

De même, en ce qui concerne le logement, la situation des immigrants et des minorités ethniques est très préoccupante. Dans plusieurs États membres, les minorités, les demandeurs d'asile et les Roms vivent dans des logements plus pauvres et moins sûrs que la moyenne nationale.

Dans le domaine de l'éducation, une ségrégation partielle, voire totale, reste courante dans certaines parties de l'UE. Le fossé entre les résultats scolaires des différents groupes ethniques et nationaux est significatif dans tous les États membres. Certains groupes minoritaires, comme les Roms ou les élèves d'origine africaine, sont particulièrement exposés au risque de décrochage.

Comme vous le savez, la réponse de l'Union européenne à la discrimination persistante de personnes pour des raisons de race ou d'origine ethnique est particulièrement forte. Depuis la directive de 2000 sur l'égalité raciale, l'UE a mis en place un cadre politique et juridique important de lutte contre la discrimination.

### **4) Quatrièmement, la transposition inégale des directives communautaires relatives à la discrimination.**

Un quatrième sujet de préoccupation est le fait que plusieurs États membres sont à la traîne en ce qui concerne la transposition des deux directives communautaires relatives à la discrimination<sup>2</sup>. Dans certains États membres, des débats politiques ont révélé un désaccord sur la transposition des directives. De même, les instances spécialisées dans l'égalité de traitement qu'imposent les directives, n'existent pas encore dans tous les États membres. Parallèlement, on observe aussi des développements positifs. Nous serions contre-productifs si nous ne peignons qu'un tableau négatif de la situation. Nous

---

<sup>2</sup> En 2005, la Cour européenne de justice a jugé que la Finlande, le Luxembourg, l'Allemagne et l'Autriche n'avaient pas adopté toutes les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires à l'application de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE) avant la date ultime de transposition (juillet 2003). La Cour de justice a également conclu que le Luxembourg n'avait pas transposé la directive sur l'égalité en matière d'emploi (2000/87/CE) à la date voulue. (Pour les dix nouveaux États membres, le délai de transposition est fixé à une date ultérieure.)

sommes ici pour trouver des solutions. J'en arrive donc à mon cinquième point, qui concerne:

### **5) les propositions d'actions possibles du Parlement en vue de promouvoir l'égalité raciale dans les États membres.**

On dénombre, certes, de multiples initiatives positives au sein de l'Union européenne, des bonnes pratiques qui sont citées dans notre rapport et que je ne saurais énumérer ici. Nous notons certains indices, qui donnent à penser que la prise de conscience du racisme et de la nécessité de le combattre se développe dans les milieux politiques. Pourtant, notre rapport montre que les États membres doivent accorder une plus grande priorité politique à la situation des immigrants et des minorités, à la fois en termes d'adoption de mesures politiques pour lutter contre le racisme et de collecte de données pour fonder ces politiques.

Le Parlement européen a été à la pointe de la défense de l'égalité des chances et des droits fondamentaux pour tous dans l'Union européenne. À l'instar des années précédentes, l'EUMC se tourne donc vers vous pour que vous mettiez votre poids politique dans la balance pour supprimer les obstacles à l'égalité en Europe.

Selon l'EUMC, les trois domaines d'action prioritaires du Parlement pourraient être les suivants:

- 1) tout d'abord, promouvoir une meilleure collecte des données;**
- 2) ensuite, contrôler les résultats des politiques sur l'égalité raciale;**
- 3) et, enfin, assumer un rôle politique de premier plan.**

1) En ce qui concerne mon premier point se rapportant à «une meilleure collecte des données», j'ai insisté sur le fait que, pour les États membres, l'amélioration de la collecte de données sur le racisme doit être une priorité si ceux-ci veulent être en mesure d'apporter des réponses efficaces au racisme. Nous nous réjouissons que le Parlement ait, en maintes occasions, invité les États membres à recueillir les données pertinentes sur la discrimination. L'EUMC propose de collaborer avec les parlements nationaux afin d'exercer un contrôle sur les gouvernements des États membres en la matière. Concrètement, nous proposons que vous envisagiez:

- de discuter de la collecte des données et des politiques de lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le cadre des réunions parlementaires régulières que vous organisez avec les parlements nationaux. La Commission, l'EUMC, des experts nationaux et des spécialistes de la protection des données pourraient exprimer un avis autorisé sur le sujet.

2) Notre deuxième proposition porte sur la nécessité de contrôler l'impact de la législation et des politiques contre le racisme et la discrimination.

Les directives communautaires relatives à la discrimination sont un puissant instrument législatif pour combattre la discrimination raciale en matière d'emploi, d'éducation, d'accès aux soins de santé, de logement et d'autres biens et services. Pourtant, elles ne suffisent pas à proscrire la discrimination. Le véritable critère consiste à savoir si une bonne législation est appliquée dans la pratique. Aux fins de contrôler l'application des instruments de lutte contre la discrimination sur le terrain, nous suggérons que le Parlement collabore avec les organes consultatifs de l'UE, le Comité des régions et le Comité économique et social. Notre proposition concrète est que vous envisagiez:

- d'organiser une séance publique sur l'impact concret des directives communautaires relatives à la discrimination. Les organes consultatifs, l'EUMC et d'autres peuvent informer le Parlement européen sur l'application pratique au niveau local, régional et national et l'aider ainsi à exercer son contrôle.

3) Et enfin, nous avons besoin d'un leadership politique. Les études de l'EUMC montrent que les hommes politiques ont une influence considérable sur le degré de racisme dans une société. Lorsque les dirigeants politiques adoptent une position claire et ferme contre le racisme, les incidents racistes diminuent. Je vous lance donc un troisième et dernier appel afin que vous continuiez:

- à ouvrir la voie de la lutte contre le racisme et la discrimination dans l'UE, par votre travail législatif, vos apparitions publiques et vos débats politiques. La recherche a montré que les sociétés les plus prospères en termes économiques sont celles dont les indicateurs sont les plus élevés en ce qui concerne les «3 T»: technologie, talents et tolérance. Grâce à votre leadership, à votre engagement et à vos efforts pour aider les sociétés européennes à atteindre les «3 T», nous pourrions transformer les menaces en opportunités.

Les initiatives que je vous ai proposées aujourd'hui pourraient être la démonstration d'un engagement politique renouvelé envers un sujet qui préoccupe profondément des millions de personnes dans l'Union européenne.

L'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, qui est à notre porte, nous offre une fenêtre d'opportunité, une occasion d'intensifier nos efforts afin de faire de l'égalité de traitement un droit qui soit une réalité pour les groupes défavorisés et vulnérables de nos sociétés.

Je vous remercie de votre attention et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions et réagir à vos commentaires.